

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR
*l'extension du réseau de distribution de gaz sur le territoire de la Commune
de Valeyres-sous-Montagny.*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Dans sa séance du 7 mai 2009, la Municipalité a pris connaissance des contacts exploratoires noués entre le Service des énergies accompagné d'une délégation municipale et la Commune de Valeyres-sous-Montagny. Les intervenants ont examiné la possibilité d'étendre le réseau de distribution de gaz naturel de la Commune de Valeyres-sous-Montagny en relation avec des travaux entrepris par celle-ci.

La convention qui lie nos deux communes en la matière prévoit que la Commune de Valeyres-sous-Montagny prenne en charge le génie civil « pour autant que son coût ne soit pas disproportionné ». En l'occurrence, ce coût dépassait de CHF 40'000.- la limite supérieure ainsi admise, ce qui a amené le Service des énergies à étudier une autre solution plus économique. Ce complément d'étude explique ainsi le léger retard pris à saisir votre Conseil de cet objet.

Ayant ainsi admis le principe de profiter de la mise en chantier de travaux de réfection du Chemin des Crusilles, sur le territoire de Valeyres-sous-Montagny, pour y étendre le réseau de distribution du gaz, la Municipalité a chargé le Service des énergies de prendre immédiatement les contacts nécessaires et vérifier les devis préalablement établis. Les autorités de la Commune de Valeyres-sous-Montagny ont décidé de jouer le jeu en prenant à leur charge une importante part des frais de génie civil et le chantier s'est ouvert le 20 avril 2009 sous la direction du bureau Perret-Gentil + Rey & Associés SA.

LE PROJET

Le gaz sera acheminé à la pression de 5 bars jusqu'à Valeyres-sous-Montagny. Une station de détente sera aménagée au bas du Chemin des Crusilles et la distribution sera établie par un réseau à la pression de service de 50 mbar.

Les montants à prendre en charge par la Commune d'Yverdon-les-Bains se subdivisent en trois chapitres essentiels :

- les frais d'appareillage pour équiper la fouille commune au Chemin des Crusilles (basse pression);
- les frais inhérents au raccordement nécessaire entre le Chemin des Crusilles et le réseau existant (haute pression);
- les frais d'ingénieur pour la surveillance des travaux et autres charges administratives.

Pour la partie de fouille commune, la Municipalité de Valeyres-sous-Montagny a décidé de prendre à sa charge les frais de génie civil inhérent à la pose de la conduite. Ce faisant, elle

manifeste sa volonté d'offrir l'énergie gaz à ses citoyens. Il n'en demeure pas moins que la Commune d'Yverdon-les-Bains devra elle aussi participer pour une part conséquente à cette dépense. Ces frais sont développés ci-dessous.

Une offre a été établie par l'entreprise Zmoos pour les travaux de raccordement entre le réseau existant et l'extension de Valeyres-sous-Montagny. Cette offre comprend toute la partie génie civil.

Une autre offre vient du bureau Perret-Gentil + Rey & Associés SA pour des frais d'ingénieur.

Enfin, le SEY a établi un devis pour la partie appareillage et quelques frais annexes.

COUT DE L'OPERATION

Il est ainsi possible de déterminer avec un bon degré de précision le montant à engager par la Commune d'Yverdon-les-Bains :

• Raccordement au réseau gaz, offre Zmoos	CHF	44'600.-
• Préparation terrain et maçonnerie pour station de détente gaz	CHF	6'000.-
• Appareillage, devis SEY	CHF	72'200.-
• Honoraires d'ingénieur, devis PRGAY	CHF	22'000.-
• Travaux divers, conventions, servitudes, etc. devis SEY	CHF	2'000.-
• Divers et imprévus, 5% du montant des travaux, arrondi	CHF	6'200.-
Total général du devis	CHF	153'000.-

CONCLUSION

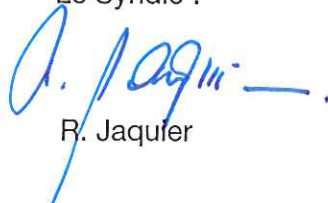
La Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de cette communication, en précisant qu'elle a autorisé le Service des énergies à mettre en chantier les travaux nécessités par le démarrage du chantier ouvert par la Commune de Valeyres-sous-Montagny, sans attendre l'octroi formel du crédit d'investissement nécessaire par le Conseil communal.

La demande de crédit d'investissement vous sera adressée prochainement.


Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

La Secrétaire :


S. Lacoste